

COMMUNE DE ROSNOËN
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2025

Délibération 37/2025

Date de publication : 23 octobre 2025

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **mardi 21 octobre 2025** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOËN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :

En exercice: 13 Présents: 10 Votants: 10

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – Mme MAGUEUR — Mme LANCIEN - M. MARC — Mme. PORTIER – M. AUFFRET- Mme OUMBICHE - M. MORIZUR
M. RANNOU

Absents avec procuration :

Absents sans procuration : Mme BIZEC, M. RIVOAL, Mme PERROT-CAUDERLIER,

Secrétaire de séance : M. MORIZUR

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

37/2025– Remboursement achat de petit matériel

Par rapport au besoin de la commune de Rosnoën, le matériel suivant a été acheté :
- Tapis de sol extérieur antidérapant : 291,99 €

Madame LE GUIRRIEC-MORVAN Martine a avancé l'achat de ce produit, il convient donc de procéder au remboursement de ceux-ci

Madame LE GUIRRIEC-MORVAN ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

DECIDENT :

- D'accepter le remboursement à madame Le Guirriec-Morvan Martine de 291,99 €

ADOPTENT :

A l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID : 029-212902407-20251021-372025-DE

Affiché le 23 octobre 2025

**Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
M. KERNEIS**



*Le Secrétaire
J. Morizet*